

Cahier de doléances du Tiers État de Villaines-la-Juhel (Mayenne)

Comme Député de la paroisse St George de Villaines et en connoissant la loqualité.

J'ai à représenter que nous sommes surchargés d'impos, cela, parce que nous sommes nés roturiers et qu'à peine nous sommes les fermiers de notre bien, le commerce est fort ingrat dans le pays par la difficulté des chemins, de ce qu'ils rendent l'endroit inaccessible six mois l'année, il seroit fleurissant comme ailleurs si nous y avions des routes, cela ne nous empêche pas d'y contribuer comme si nous en avions, cependant nous sommes à deux lieux de distance du plus près passage de la route de Bretagne, mais qui ne nous donne aucune aisance pour le commerce du pays.

Nous avons à nous plaindre que le clergé et la noblesse ont l'agrément des grandes routes sans y contribuer en rien quoiqu'ils possèdent au moins la moitié des biens de la France.

Nous avons pour Seigneur Monsieur de Pralin qui a pris d'un quart de bien de la paroisse et dans les meilleurs quantons. Comme ses messieurs là ont toujours des verges pour nous maltréter, nous n'avons osé jusqu'à ce jour nous plaindre du ménagement que leurs sujets sont forcés d'avoir pour eux et cela par crainte. Premièrement du peu de dixième dont il est taxé qui n'est que de six cent cinquante livres, tandis que l'imposition sur le rôle pour la paroisse est de plus de quatre mille livres, si la répartition en étoit celle comme il faut et que notre seigneur en eut sa part, nous nous en trouverions bien soulagé, je croi qu'il n'est pas juste que les malheureux payent pour lui, aussi il l'ait percevoir un droit de péage aux foires et marchés de la Ville de Villaines qui est affermé trois cent livres, et qui devroit être employé pour racomoder les rue auxquelles il n'a pas fait mettre un pavé depuis plus de cinquante ans, ce qui fait murmurer tous les habitants ainsi que les étrangers, de façon qu'elles sont si mauvaises que les chareites s'y brise et qu'on y estropie les chevaux, tant qu'il y a de trou.

Quant à la gabelle et aux aides, emplois qui sont très onéreux à l'État et au peuple, M. Nequer donne d'excellent moyen pour faire faire cette perception avec plus d'économie, il merite qu'on y fasse attention.

Pour l'administration de la justice nous avons à nous plaindre des détours que les procureurs et avocats donne aux affaires pour les prolonger afin de grever les paris et les consommer en frais.

Nous demandons :

L'aliénation des domaines du Roy dans la province attendu que la gestion en est plus onéreuse que profitable.

La responsabilité des Ministres.

L'abolition des lettres du petit cachet.

L'abolition du centième denier.

L'abolition de tous les impôts pour en créer un nouveau qui porte également sur toutes les têtes et indistinctement.

La chasse généralement permise à tous pour former les jeune gen à manier le fusil, afin qu'il ne soient point si neufs pour le service de Sa Majesté.

Les états généraux périodiques s'assembler au moins tous les cinq ans.

Les assemblées provinciales qui seront comme commission intermédiaire jusqu'à la prochaine assemblée des états généraux et qui s'occuperoient tant de la répartition des finances que de l'amélioration de la province.

Les biens nobles passés en des mains roturiers partagés censivement.

La réduction des communautés à deux seulement en chaque province, une d'hommes et l'autre de femme, lesquels en remontant à la première institution, s'occuperont du travail des mains et qu'ils ne soient point admis aux place de curés et de pasteurs comme font les génovéfin et cela pour éviter le sequandalle et le trouble qu'ils occasionnent dans leurs paroisses, tant à cause de leur ignorance dans les affaires de gouvernement que par leurs fiertés de ce voir au dessus de la fortune et ce qui leur fait mépriser leurs paroisien, quoiqu'ils paroissent ne s'être retiré en communauté que pour ce livrer plus facilement à la rettete et à l'esprit de prière qui doit les occuper.

Bigot.

Observations que la brièveté du tems n'a pu permettre de faire en l'assemblée tenante.

Villaines est une petite ville scise au bas maine, dont le sol est en général ingrat. Cette petite ville doit autrefois très bien pavée et avoit des abords praticables. Aujourd'hui elle est si mal pavée ses abords si affreux, que les troupes et bagages de Sa Majesté qui y avoient toujours passés ont depuis quelques années été obligées de passer par Pré en Pail, pour se rendre d'Alençon à Mayenne. La couchée à Pré en Pail est désagréable, en ce que l'endroit est très petit et la troupe bien plus mal logée. La journée de Pré à aller à Mayenne est de huit lieues, au lieu que d'Alençon à Mayenne il n'y a que douze lieues, que Villaines est positivement au milieu et qu'une grande route abrégeroit le chemin de traverse, ce qui seroit un gain au moins de trois lieues, ce qui est a remarquer.

Le sol de ce canton étant ingrat, le génie des habitans se porteroit volontiers au commerce ; ils s'y donnent même quoique rebutés par les chemins impraticables. Il y a marché tous les lundis à Villaines, plusieurs foires et beaucoup de marchés équivalants aux foires. Alençon exporte de Villaines, œufs, beurre, volaille, gibier, etc. Les manufactures de toille d'Alençon, de Mayenne, Frenay, etc., tirent toutes de Villaines ou de ses environs les fils de lin et de chanvre. On vient chercher pour Paris nos cochons gras ; nos moutons, veaux, génisses, vont pour Poissy et Paris ; nos cires et étamines vont au Mans, etc. Nous tirons partie de nos cidres d'Alençon ; nos pierres de taille, briques, carreaux, etc., viennent du même endroit et la difficulté des mauvais chemins de traverse font monter ces objets à un prix excessif. Des lieux conséquents sur la route, comme la Pôle, Lassay, Evron, etc., n'ont pour se communiquer que des traverses et des chemins horribles, surtout en hyver, tems de l'année où tombent nos meilleurs marchés et nos meilleures foires.

Il résulte donc de cet exposé qu'une grande route d'Alençon à Mayenne par Villaines seroit un bien considérable, désiré de cette paroisse et de ses alentours.

Il y a aux environs de Villaines deux perières d'ardoise ; celle de Chatmoux qui ne cède ni en qualité ny en quantité à celle d'Angers, celle de Roufrançois, un four à chaux à la Coissière, à venir de Sillé le Guillaume à Villaines. Par tous ces endroits, il n'est point de route aisée et l'exportation en devient très dispendieuse.

Le prieuré-cure de Saint Georges de Villaines est desservie par un moine de l'ordre de Sainte Geneviève nommé M. du Chambot, son prédécesseur, avec qui il a permuté étoit M. Gallevier, qui lui même avoit permuté avec un M. Polenceau. Celui-ci ne permuta avec M. Gallivier que pour une pension de 13 à 1400 livres. De telles connivences entre des moines ne sont-elles pas reprehensibles ? Le bénéfice de celte paroisse, très-considérable, pourroit subvenir aux besoins des pauvres à qui ces pensions sont un vol manifeste, joint à la bonne chère et autres douceurs que se permettent ces Messieurs qui ont oublié leurs vœux et l'austérité de la vie de leurs instituteurs.

En outre le prieur de la paroisse de Saint Georges de Villaines possible un fief à colombier à pied, dont les pigeons devastent une partie des terres ensemencées du voisinage.

Il fait valoir encore jardins, prés, etc., dont un fermier seroit taxé comme faisant valoir une terre de quatre cents livres de revenu.

Nous avons un prêtre fils de paroisse faisant valoir son patrimoine consistant en champs, prcés, maisons, jardins, ce qu'on peut estimer 400 livres de revenu.

Nous n'avons, grâce à Dieu, point de nobles dans cette paroisse : Le seigneur de celle cy, ceux des environs ne payent presque pas de dixièmes.

Celui d'Averton, entre autres, a sa terre qui vaut plus de quatre vingt mille livres de revenu et qui ne paye pas à beaucoup près ce qu'il devroit payer. La raison en est que leurs officiers, pour faire leur cour, en imposent aux habitans, qui craignent de s'attirer à dos leurs Seigneurs et leurs officiers ; que Vilaines où il y a une coutume et étalage n'ose demander à son seigneur la réparation du pavé et les abords de la Ville. Le

fort opprime le faible. Mais comme sa Majesté permet à tous ses sujets de lui adresser ses plaintes, sa bonté les enhardit et leur donne l'espoir de sortir de l'esclavage où les grands les avaient indignement enchaînés.

On dit même que la noblesse veut s'incorporer dans le tiers ; le piège est trop grossier pour s'y laisser prendre. Elle a de tous tems traité la roture avec tant de hauteur, tant de dureté, qu'on voit bien ou tendent ses démarches. Dans la marine royale, dans beaucoup d'autres corps, il suffit d'être roturier, quelque mérite qu'on ait d'ailleurs, pour n'y pas prétendre, ce qui est une injustice criante. Ce n'est pas qu'à mérite égal, le noble ne doive l'emporter ; le plus brave roturier, le plus capable, se fera toujours un plaisir et un devoir d'obéir et de servir sous un vrai noble, digne de le commander. M. Guichen, M. La Motte Piquet, M. Grimoard, le compte d'Estaing, le marquis de Bouille, M. de Couëlie, n'ont trouvé que des admirateurs et jamais d'envieux. Ce brave officier d'Auvergne qui préfère une mort certaine à la vie qu'on veut lui accorder, pour laisser surprendre son détachement. Tous ces grands hommes, ces vrais nobles laisseront à la postérité des noms chéris et respectés. Si, dans le fardeau des charges de l'État, il falloit accorder des immunités aux propriétés de ces grands hommes, le tiers le verroit avec plaisir et la conséquence n'en seroit jamais à craindre, le nombre de ces vrais patriotes étant toujours fort petit et ne pouvant beaucoup influencer sur la cause commune.

L'église doit concourir avec la noblesse au soulagement des charges de l'Etat. Ces deux ordres ont des richesses immenses, surtout le premier qui doit l'emporter sur tous par la pureté de ses mœurs, par sa charité et son humilité, comme le second doit exceller par sa bravoure.

Du reste ils sont tous François et doivent en conséquence supporter avec le tiers le fardeau des impôts.

Le prieur de Villaines, comme seigneur de fief, a encore le droit d'envoyer certains jours à corvée ses vasseaux. Plusieurs seigneurs ont encore d'autres droits, comme : moulin où l'on est forcé de moudre son grain, traînage de meules, four banal où l'on est forcé de faire cuire son pain, etc., tous droits onéreux, reste de l'ancienne servitude et qu'il est très intéressant d'abolir.

Les droits de chasse, de pêche, de colombier, devraient être également abolis et rendus libres à tous ceux qui ont le loisir. Pour un poisson, un gibier, on envoie un malheureux aux galères ; on fait des procès qui ruinent des familles ; il se commet des meurtres, etc. En vain objectera-t-on que la chasse est l'image de la guerre et en conséquence réservée à la noblesse. Mais les nobles font-ils seuls la guerre, et les roturiers n'ont-ils pas autant d'intérêts à se familiariser au maniement des armes ?